

INFORMATIONS AUX PARENTS

La ponctualité et l'assiduité

Pour le **primaire**, la cloche sonne le matin à **8h15** et le midi à **12h42**. Pour le **préscolaire**, l'école commence à **8h50** le matin et à **12h30 le midi**. Les parents doivent motiver les retards et les absences par écrit (dans l'agenda) ou par téléphone (secrétariat : 514-736-8192 poste 1178, 8h00 ou 13h00).

Circulation dans l'école

Lorsque vous venez à l'école, que ce soit pour communiquer avec votre enfant ou avec un membre du personnel, vous devez vous présenter au secrétariat où l'on vous remettra une carte de visiteur. Ceci nous permet d'assurer une plus grande sécurité pour les enfants.

Oublis

En cas d'oubli, veuillez déposer l'item au secrétariat et celui-ci sera remis à votre enfant au moment opportun.

Trajet école maison

Nous vous recommandons fortement d'utiliser les corridors scolaires pour que le déplacement de votre enfant se fasse en toute sécurité.

Infoparents

Vous recevrez chaque mois par courriel un « Infoparents Du Petit-Chapiteau ».

Rencontre avec un membre du personnel

Pour rencontrer la direction, un enseignant, un professionnel ou un membre du personnel, vous devez prendre rendez-vous en téléphonant au secrétariat au (514) 736-8192 poste 1178.

Maladie

Lorsque votre enfant est malade, avisez le secrétariat au 514-736-8192 poste 1178. Lorsque votre enfant ne fait pas de fièvre, il ira à la récréation, à moins d'un avis du médecin.

La langue française

La langue française constitue le cœur du projet éducatif de l'école. C'est la langue de communication de l'école comme pour tous les établissements du Centre des services scolaires de Montréal. Nous encourageons les élèves et les adultes à parler français dans toutes les actions possibles.

Assurances

Nous vous encourageons à vous prévaloir de l'assurance accident offerte à vos enfants en septembre. Le Centre des services scolaires de Montréal rappelle aux parents qu'il ne paie pas le coût de transport des élèves par ambulance en cas d'accident, mais ces frais sont couverts par la police d'assurance offerte aux élèves.

INFORMATIONS AUX PARENTS

Anniversaire

En raison de nombreuses allergies, les gâteaux pour les anniversaires sont interdits. Les parents qui désirent apporter des fruits à l'école pour la fête de leur enfant sont priés de demander la permission à l'avance au titulaire via l'agenda de celui-ci.

Sorties éducatives et lettres aux parents

Ces sorties sont liées aux programmes d'études, planifiées et organisées par les titulaires ou les spécialistes. Vous serez avisés quelques jours à l'avance par une lettre vous indiquant toutes les informations importantes pour la sortie.

Voyage

Si vous prévoyez faire un voyage durant l'année scolaire de plus de 20 jours d'école incluant les journées pédagogiques, l'école ne pourra être tenue responsable du retard ou de l'échec scolaire de votre enfant. Vous devez signer une lettre de décharge à cet effet, car aucun travail spécifique ne sera remis avant le départ. Les examens manqués ne seront pas repris. De plus, après 20 jours, le dossier de votre enfant sera désactivé et, si votre enfant provient du territoire de l'école, vous devrez refaire une inscription complète en présentant les documents officiels demandés. Ainsi, votre enfant pourra fréquenter à nouveau l'école s'il reste de la place lors de son retour. Dans le cas contraire, votre enfant sera dirigé vers une autre école.

Fermeture de l'école

Lors des tempêtes de neige, évitez d'appeler à l'école. Écoutez la radio entre 6h30 et 8h00 le matin, car c'est de cette façon que la commission scolaire de Montréal nous informe en cas de fermeture. Il peut également surgir un imprévu qui nous oblige à fermer l'école (problème de chauffage ou de plomberie). Nous vous suggérons donc de toujours prévoir un endroit sûr pour votre enfant afin de faire face à cette éventualité et un numéro d'urgence. Notre lieu de rassemblement lors d'une évacuation est :

Centre des loisirs de Côte-des-Neiges
4880 avenue Van Horne
Montréal
H3W 1J3

Pour les usagers du service de garde

Nous avons aussi un service de garde à l'école qui est ouvert de 7h à 18h. Les parents intéressés peuvent obtenir plus d'informations en communiquant au (514) 736-8192 poste 8187.

Non-paiement des frais de garde ou de dîner

Les parents auront à signer des ententes avec la direction ou la technicienne pour les paiements. En cas d'absence d'entente, l'école se réserve le droit de retirer l'enfant du service. L'enfant ne pourra pas fréquenter le service de garde ou le service de dîner.